Madame la Présidente, Monsieur le Président

Le comité départemental du Gard de Karaté et D.A. vous informe du lancement de la campagne de demande de subvention au titre du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) pour l'année 2017. Elle débute le 9 mars 2017 pour se terminer le lundi 19 avril 2017. Nous vous rappelons que le Comité doit valider cette demande, la date est fixée au 10 Avril 2017 au secrétariat : karategard@sfr.fr

Tous les renseignements sont disponibles sur le site internet de la préfecture du Gard http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Sport/Subventions. (cliquez sur le lien ou copiez-le dans votre barre d'adresse)

De nombreux documents d'aide sont téléchargeables :

- Note d'orientation régionale du CNDS en Occitanie 2017
- Mémo CNDS Gard 2017
- mode d'emploi e-subvention 2017
- Aide pour une présentation comptable de votre budget
- fiches thématiques : Sport santé bien être, pratique féminine en QPV, j'apprends à nager, sport et handicap
- liste des quartiers prioritaires du Gard
- liste des ZRR du Gard
- Procédure pour demande SIRET

des documents pour vous aider dans la présentation de votre projet associatif qui devra être joint obligatoirement à votre demande de CNDS 2017

- Fiche méthodologique
- le projet associatif

Pour faire une demande en 2017 il faudra avoir justifié de l'utilisation de la dernière subvention du CNDS perçue.

• Compte rendu cerfa 15059

Tous les clubs devront saisir leur demande de subvention en ligne sur le site dédié aux demandes de subventions de l'Etat

: <u>https://mdel.mon.service-</u>

<u>public.fr/asso_mademarchev5/sfjsp?interviewID=eSubvention</u> (cliquez sur le lien ou copiez-le dans votre barre d'adresse)

Le code à saisir de la fiche pour le CNDS dans le Gard est le 1640 (ne rien saisir d'autre sur la page).

Pour un meilleur fonctionnement de ce site nous vous conseillons de vous connecter en passant par le navigateur « Google Chrome » ou « Mozilla ». Le "guide utilisateur" est téléchargeable sur le site internet de la DDCS (adresse ci-dessus). Appuyez vous sur ce guide qui vous donnera pas à pas les solutions pour de nombreux bugs non résolus.

Pour éviter les bugs durant la saisie, nous vous conseillons de préparer votre dossier sur le document joint "pour préparer votre dossier" notamment pour le descriptif de l'action. Vous pourrez ainsi faire des copier/coller sur votre dossier sur E-subvention et éviter la perte de données par déconnexion.

Afin que le dossier retienne l'attention de la DDCS du Gard, vous devrez veiller à nous transmettre des dossiers complets avec l'ensemble des pièces à joindre <u>impérativement via e-subvention.</u>

Doivent obligatoirement être joints pour tous les dossiers :- le compte rendu de l'utilisation de la dernière subvention perçue dans le CNDS

- le compte rendu de votre dernière Assemblée Générale
- Le bilan financier détaillé validée en AG
- Le projet associatif ou le projet de développement
- le RIB
- + s'il y a eu des modifications ou si vous déposez une demande pour la première fois :
- Les statuts de l'association
- la liste des membres de votre conseil d'admininstartion (ou comité Directeur)

Nous vous conseillons de transmettre le dossier "pdf" que vous pouvez générer en fin de saisie à votre comité pour avoir son avis sur le fond et sur la forme.

Vous pourrez, après avoir reçu cet avis, et avant le 19 avril 2017, cliquer sur le bouton "transmettre ma demande en ligne" pour que le dossier puisse être traité par la DDCS du Gard.

Attention, tout dossier incomplet ou non-conforme ne sera pas examiné.

Concernant la campagne CNDS les seuls interlocuteurs de la DDCS seront le secrétariat du département du Gard de Karaté. Nous vous invitons donc à contacter votre comité pour toute question sur le dossier ou sur la saisie en ligne.

Les priorités du CNDS 2017 sont :

- Soutenir la structuration du mouvement sportif par la professionnalisation et par l'accompagnement à la formation des bénévoles
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique (sport quartier, sport handicap,

pratique féminine, "apprendre à nager", soutien aux projets éducatifs dans les PEDT)

- Promouvoir le « sport santé »
- Favoriser l'apprendre à nager
- Soutenir les actions locales en marge des grands évènements sportifs

Spécificités départementales :

-Les clubs pourront déposer jusqu'à 2 actions (liste ci-dessous et détails dans la note territoriale) + éventuellement une action sur l'emploi.

Actions prioritaires

- Une action sur la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (féminine, QPV, ZRR, personnes en situation de handicap)
- et/ou une action "J'apprends à nager"
- et/ou une action sport santé
- et/ou une action dans le cadre des PEDT
- et/ou une action sur les thématiques sportives spécifiques (éthique, développement durable, sport de nature
- et/ou une action traditionnelle fédérale (qui ne sera prise en compte que si au moins une action du dossier est retenue sur les priorités du CNDS 2017)
- Prise en compte au maximum par dossier d'1 action traditionnelle fédérale si et seulement si une action dans les priorités du CNDS 2017 a été **déposée** <u>et</u> retenue.

Vous devrez auparavant avoir transmis l'exemplaire PDF de votre dossier au comité départemental avant le 10 AVRIL au secrétariat : karategard@sfr.fr pour qu'il puisse le valider et vous donner la validation afin de vous permettre de transmettre votre dossier à la DDCS avant le 19 avril 2017

Nous vous souhaitons une bonne campagne CNDS 2017